

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2004

L'an deux mille quatre
et le trente septembre à 17 heures,
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. BALME Pierre, Maire.

PRESENTS : BALME Pierre, Maire, GIRARD Roland, BRUN André,
CHARLAIX Rose-Marie, Adjoints, TETE Isabelle,
MOUNIER Georgia, NOUETTE Sandrine, ARGENTIER
Agnès, BULOIS Marcel

POUVOIR : HUMMEL Jacques à Pierre BALME.

ABSENTS EXCUSES : Mrs BEL Didier, DUSSERT Sylvain, LESCURE Hervé,
RAMEL Christophe.

OBJET

de la délibération : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 juillet 1987, le Conseil Municipal avait décidé d'instaurer un droit de préemption urbain sur les zones NA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Cette disposition avait été prise à l'époque dans le cadre de la création des ZAC du Soleil et de la Place et de la ZAD des Banchets.

A ce jour, les ZAC ont été clôturées conformément à la délibération en date du 29 janvier 2001 et sont donc intégrées en zone UA au P.O.S.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique du logement défini par le Conseil Municipal (logement accueil saisonnier, rénovation de l'habitation), Monsieur le Maire estime qu'il est nécessaire pour la collectivité de pouvoir exercer un suivi des mutations et éventuellement les maîtriser au profit de la Collectivité.

Il propose donc en complément de la délibération de 1987 pour la zone NA d'instaurer également le **Droit de Prémption Urbain (D.P.U.)**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES DELIBERATION par 9 voix POUR, 1 ABSTENTION :

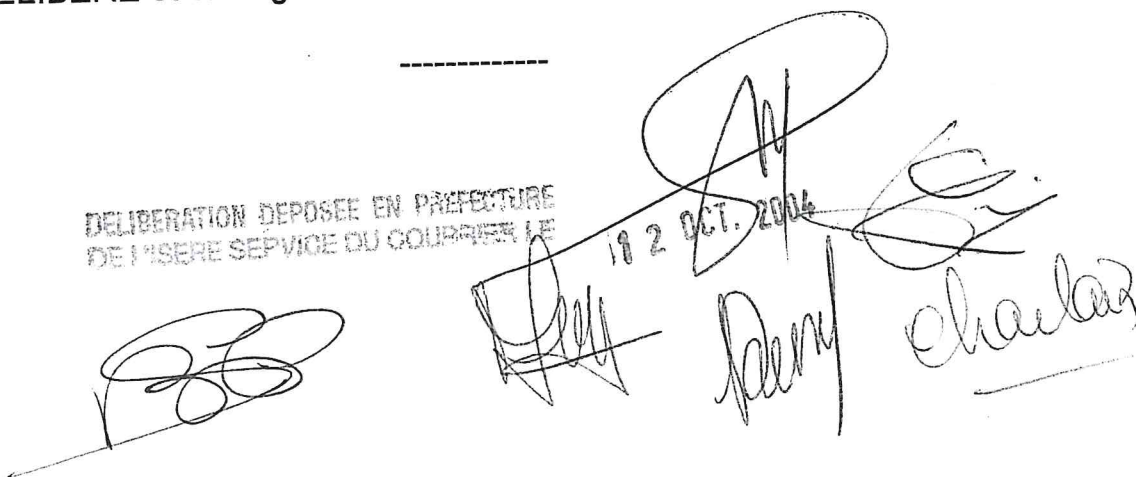
DECIDE d'instaurer le **Droit de Prémption Urbain** en zone U du Plan d'Occupation des Sols

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AINSI DELIBERE et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE
DE L'ISERE SERVICE DU COURRIER LE

18 2 OCT. 2004

The block contains several handwritten signatures. On the left is a large, stylized signature. In the center, there is a large circular stamp that overlaps the date stamp and other signatures. To the right of the circular stamp are three more signatures, one of which appears to be 'Charlaix'. The date stamp '18 2 OCT. 2004' is positioned between the circular stamp and the 'Charlaix' signature.